|  |
| --- |
| LETTRE DE NOTIFICATION |

|  |
| --- |
| **Attention**, modèle valable uniquement si la notification a lieu seule et n’est pas combinée à l’information. |

|  |
| --- |
| Les surbrillances jaunes correspondent à des mentions à compléter ou à insérer le cas échéant.  Les surbrillances grises correspondent à des conseils ou des commentaires portés à l’attention du rédacteur du document. Ces mentions doivent ensuite être supprimées. |

|  |
| --- |
| **A ne pas oublier** :  La notification ne peut être affectée d’aucune réserve. Elle est effectuée valablement et en temps utile dans le délai d’engagement éventuellement prolongé.  Le marché peut prendre cours :   * soit le premier jour calendrier qui suit le jour où l’adjudicataire a reçu la notification de la conclusion du marché ; * soit à une date déterminée ; * soit à la date qui sera fixée dans l’ordre de commencer les travaux.   Selon que le fonctionnaire dirigeant appartienne ou non au pouvoir adjudicateur, il conviendra de préciser l’étendue de ses pouvoirs ou les limites de son mandat.  Selon ce qui est prévu dans le CSC, il convient de rappeler les obligations en termes de constitution du cautionnement et de souscription de polices d’assurances.  Pour rappel, le cautionnement s’élève à 5% du montant initial du marché HTVA sauf dérogation dans le CSC |

|  |
| --- |
| **Envoi par fax ou courriel et le même jour par envoi recommandé** |

**Objet : Marché ayant pour objet compléter**

**Notification**

Madame/Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous notifier le marché dont objet. La présente vaut conclusion du marché.

**Quand débutera le marché ?**

Conformément à ce qui est prévu dans le cahier spécial des charges, le marché prend cours [ compléter]:

**Qui est le fonctionnaire dirigeant ?**

Le fonctionnaire dirigeant est Prénom Nom.

+ précisez l’étendue du mandat du fonctionnaire dirigeant.

Supprimer le paragraphe si le fonctionnaire dirigeant a déjà été identifié dans les documents du marché.

**Quelles sont les démarches à accomplir de votre part ?**

 Dans les 30 jours à compter de la notification du marché, vous devez :

* constituer un cautionnement d’un montant de [ compléter] ; Supprimer ce paragraphe si pas de cautionnement exigé ou prévu.
* justifier la souscription des contrats d’assurance requis par le cahier spécial des charges.

Tout renseignement relatif à ces démarches peut être obtenu auprès de Prénom Nom, dont les références sont mentionnées dans l’en-tête du présent courrier.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de notre meilleure considération.

Signature

**Attention**, uniquement pour les agents du SPW : pour savoir qui doit signer le CSC, il faut s’en référer à l’art.18 de l’AGW du 8/10/2009 relatif aux délégations de pouvoirs aux agents statutaires du Service public de Wallonie